



30/12/2022

Fonds d'Epargne Salariale

OBLIFONDS

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	9
Comptes annuels	16
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Hors bilan	18
Compte de résultat	19
Annexes	20
Règles et méthodes comptables	20
Evolution de l'actif net	23
Complément d'information	25
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	31
Inventaire	32
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	35

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 Place de la pyramide – 92908 Paris La Défense

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBLIFONDS

Code AMF : 990000015719

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Obligations et autres titres de créance libellés en euro ".

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 40 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3, 40% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 et 20% ESTER Capitalisé.

Indicateur de référence :

40 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3, 40% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 et 20% ESTER Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

-L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.

-L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valeur.

La combinaison de ces deux approches aboutit à la construction du portefeuille.

Le portefeuille du FCPE sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Emprunts Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation ainsi que de véhicules de titrisation dans le but d'optimiser la performance du fonds.

Le FCPE pourra détenir jusqu'à 15% maximum de son actif net en OPCVM de la classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euros", "monétaires court terme" ou "monétaires".

Le FCPE pourra investir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés règlementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque de taux dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage pour les PEE et plans d'épargne retraite.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux français.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscription sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 2, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

Les marchés de taux 2022

On se souviendra de l'année 2022 comme d'une année noire pour les marchés. En effet, les effets combinés de la guerre en Europe, de la politique zéro-covid et du retour de l'inflation ont négativement impacté l'ensemble des classes d'actifs traditionnelles. Sur l'ensemble de l'année, les obligations de la zone EMU (Barclays Euro Aggregate en EUR) reculent de -17.18%, les obligations d'Etat de la zone euro (Barclays Euro Agg Treasury en EUR) ont perdu 18.46%. La performance de l'indice Barclays Euro Agg Corporate est de -13.65% en total return et de -1.54% en excess return. Celui-ci se répartit entre les secteurs Autos (-0.91%), LT2 Banques (-1.40%), LT2 Assurances (-2.18%) et Immobilier (-3.91%).

Après plus d'une décennie d'assouplissement monétaire, l'année 2022 a été marquée par le durcissement des politiques monétaires de la majorité des banques centrales pour faire face à l'inflation. La Banque Centrale Européenne (BCE) a débuté son cycle de hausses des taux après la Réserve Fédérale (FED), mais elle a procédé à des hausses de taux record de +75bps en septembre et en octobre. La Banque d'Angleterre (BOE) a quant à elle porté ses taux à 3.5%, soit un plus haut depuis 14 ans. De l'autre côté de l'atlantique, la FED a relevé ses taux à un niveau record depuis 15 ans dans une fourchette comprise entre 4.25 et 4.50%. Les principales banques centrales ont commencé à ralentir le rythme des hausses des taux en décembre avec des hausses de +50bps après des augmentations de +75 bps. De son côté, la Banque du Japon (BOJ) a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%, mais les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine.

Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a débuté en février et est toujours en cours. Cette guerre a fortement impacté l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne et a installé un climat de tensions entre démocraties et régimes autoritaires qui rappelle celui de la guerre froide. De nombreuses échéances électorales ont eu lieu tout au long de l'année. En France, Emmanuel Macron a été réélu à la présidence de la république. En Italie, M. Draghi a démissionné de son poste de Premier ministre et a été remplacé par Giorgia Meloni (parti Fratelli d'Italia). Le poste de Premier ministre britannique est désormais occupé par R. Sunak après la démission de B. Johnson puis celle de L. Truss. Enfin, en Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti communiste. Le gouvernement Chinois a maintenu sa politique zéro-Covid tout au long de l'année avant de commencer à alléger les mesures sanitaires en fin d'année du fait de nombreuses contestations. Les tensions entre la Chine et Taiwan se sont accentuées au cours de l'année.

La caractéristique majeure de l'année est le retour de l'inflation qui a atteint des niveaux records et forcé les Banques Centrales à resserrer fortement les conditions financières, quitte à provoquer une récession. A l'échelle mondiale, l'OCDE prévoit une croissance du PIB de +3.1% pour 2022 (vs +4.5% en décembre 2021) et de +2.2% en 2023 (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'inflation a atteint un pic à +10.6% de croissance annuelle au mois d'octobre. Pour 2023, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +6.3% et que le PIB devrait croître de +0.5%. Au sein de l'Europe, l'Allemagne est le pays le plus vulnérable à la crise énergétique. L'OCDE prévoit que l'Allemagne va rentrer en récession en 2023 avec un taux de croissance de -0.3%. Aux Etats-Unis, l'inflation a commencé à ralentir à +7.1% yoy en novembre après avoir atteint un pic de +9.1% yoy en juin. La FED s'attend à un ralentissement de l'inflation à +3.1% et à une croissance du PIB de +0.5%. Malgré l'ampleur du resserrement monétaire opéré par la FED, l'économie US reste solide avec un marché du travail extrêmement résilient.

Politique de gestion

Janvier 2022

La stratégie a consisté à sous-exposer les pays périphériques et réduire notre exposition à la poche crédit en sortant les obligations avec des maturités résiduelles supérieures à 5 ans.

Février 2022

Notre sous exposition taux a amorti l'écartement des spreads de crédit sur la première partie du mois. Nous avons ensuite vendu des risques indirects impactés par la guerre en Ukraine et fortement remonté notre exposition sur les BEI afin de protéger les portefeuilles dans ce climat de tension sur les prix de l'énergie.

Mars 2022

Nous avons protégé le portefeuille en étant sous-exposé en duration, via la France et l'Italie qui ont également un climat politique incertain. Nous avons pris profit sur les points mort d'inflation après la forte hausse de début mars.

Avril 2022

La stratégie a consisté à conserver notre sous-exposition à la duration afin de protéger le portefeuille dans ce mouvement haussier taux et garder un positionnement prudent sur les actifs risqués.

Mai 2022

RAS.

Juin 2022

RAS.

Juillet 2022 / Aout 2022

Nous avons pris profit sur nos expositions aux indexées inflation et profité du resserrement des spreads de crédit au cours de l'été pour réduire notre risque sur cette classe d'actif. Nous avons maintenu notre positionnement short sur les taux allemands et italiens.

Septembre 2022

En début de mois, nous avons remis de la sous-exposition au risque de taux via l'Allemagne mais également l'Italie au vu du contexte politique très incertain.

Octobre 2022

Nous avons rebaisé un peu la duration du portefeuille mi-octobre tout en conservant notre positionnement sur le crédit et les points morts d'inflation.

Novembre 2022

Nous avons racheté un peu de duration et commencé à exposer de nouveau le portefeuille au crédit, via le marché primaire.

Décembre 2022

Nous avons renforcé la sous-exposition de la duration du portefeuille, en privilégiant l'Italie que nous trouvons très cher au vu de la politique de la BCE.

Sur la période, la valeur liquidative part G de OBLIFONDS est passée de 44.87 EUR au 31/12/2021 à 42.13 EUR au 30/12/2022, la performance nette de OBLIFONDS s'établit à -6.11% contre -6.13% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GERMANY 1.0% 15-08-25	5 492 676,12	5 711 446,92
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	4 361 063,09	4 301 707,33
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	3 567 812,92	2 193 108,70
GROUPAMA TRESORERIE IC	2 764 875,00	2 837 226,02
FRANCE 1.75% 25/05/2023	2 769 732,00	2 734 290,00
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	2 933 108,36	2 410 842,69
OAT 4.25% 25/10/23	2 089 655,20	2 599 348,88
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	2 020 482,80	2 391 214,50
FRAN GOVE BON 0.25% 25-11-26	2 230 583,80	2 038 315,90
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.0% 15-07-22	2 000 800,00	2 000 000,00

Changements intéressant l'OPC

11 février 2022 :

- Mise à jour des frais et performances à fin décembre 2021.

1^{er} décembre 2022 :

- Indice de référence :

L'indice EURO MTS est remplacé par le Bloomberg Euro-Aggregate Treasury.

Nouvel indice composite après modification : 40 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3, 40% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 et à 20% ESTER Capitalisé.

- Durée de placement recommandée :

Passé de 5 ans à 3 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage : Pour le PEE : 5 ans, pour le support PERCO et plans d'épargne retraite : le départ à la retraite.

30 décembre 2022 :

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS qui remplace le DICI.

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **2 487 635,00 euros** d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.

Prise en compte des risques de durabilité

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 127,41%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 128,18%.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

OBLIFONDS

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 158 437,75	21 973 148,68
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	16 596 612,75	19 374 730,29
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	16 596 612,75	19 374 730,29
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négoiables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	2 487 635,00	2 574 738,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 487 635,00	2 574 738,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	74 190,00	23 680,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	74 190,00	23 680,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	74 115,41	20 301,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	74 115,41	20 301,79
COMPTES FINANCIERS	162 265,77	122 476,14
Liquidités	162 265,77	122 476,14
TOTAL DE L'ACTIF	19 394 818,93	22 115 926,61

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 923 946,85	22 098 861,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-716 687,84	-253 044,17
Résultat de l'exercice (a,b)	73 912,74	137 191,16
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 281 171,75	21 983 008,70
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	74 190,00	23 680,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	74 190,00	23 680,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	74 190,00	23 680,00
Autres opérations	-	-
DETTES	39 457,18	109 237,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 457,18	109 237,91
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	19 394 818,93	22 115 926,61

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	2 417 530,00	-
EURO BOBL 0323	347 250,00	-
FGBL BUND 10A 0322	-	1 370 960,00
FGBL BUND 10A 0323	398 790,00	-
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	2 319 240,00	-
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	328,78	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	288 521,93	366 707,77
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	288 850,71	366 707,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	2 571,59	2 565,83
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	2 571,59	2 565,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	286 279,12	364 141,94
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	209 218,36	224 805,30
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	77 060,76	139 336,64
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-3 148,02	-2 145,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	73 912,74	137 191,16

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

► Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

► Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

► Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

► Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

OBLIFONDS

► Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

► Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

► Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension
- Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.
- Mise en pension
La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.
- Prêts de titres
La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

► Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps** au nominal du contrat

► Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons courus.

► Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

► Méthode de calcul des frais de gestion

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, Dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1,00 % TTC maximum	Par le FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	N/A
Commission de mouvement perçue par la Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par le FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

OBLIFONDS

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part OBLIFONDS	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	21 983 008,70	22 377 433,52
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 296 504,03	4 308 062,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-5 665 414,17	-4 453 932,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	179 509,79	82 812,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 028 815,28	-308 948,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	324 315,00	19 780,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-228 750,00	-50 020,00
Frais de transactions	-1 158,90	-201,50
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-681 288,18	-154 954,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 001 133,15</i>	<i>-319 844,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>319 844,97</i>	<i>164 890,47</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	26 200,00	23 640,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>49 880,00</i>	<i>23 680,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-23 680,00</i>	<i>-40,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	77 060,76	139 336,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 281 171,75	21 983 008,70

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 296 504,03	4 308 062,14
Versements de la réserve spéciale de participation	300 393,69	223 867,18
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 491 730,76	1 664 049,39
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	293 487,48	324 232,94
Abondements de l'entreprise	356 795,75	436 560,34
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 854 096,35	1 659 352,29
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	5 665 414,17	4 453 932,12
Rachats	3 577 628,77	2 499 447,40
Transferts à destination d'un autre OPC	2 087 785,40	1 954 484,72

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 472 550,01	80,25
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 124 062,74	5,83
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	16 596 612,75	86,08
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	3 163 570,00	16,41
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 163 570,00	16,41
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	2 319 240,00	12,03
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 319 240,00	12,03

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	15 472 550,01	80,25	-	-	-	-	1 124 062,74	5,83
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	162 265,77	0,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 163 570,00	16,41	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	2 319 240,00	12,03	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 478 516,20	7,67	6 587 238,12	34,16	7 022 097,65	36,42	1 508 760,78	7,83
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	162 265,77	0,84	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	2 417 530,00	12,54	347 250,00	1,80	398 790,00	2,07
Autres opérations	-	-	-	-	2 319 240,00	12,03	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	38 115,21
	Dépôts de garantie en espèces	36 000,20
TOTAL DES CRÉANCES		74 115,41
DETTES		
	Rachats à payer	23 456,92
	Frais de gestion fixe	16 000,26
TOTAL DES DETTES		39 457,18
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		34 658,23

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	98 942,9865	4 296 504,03
Parts rachetées durant l'exercice	-131 252,0273	-5 665 414,17
Solde net des souscriptions/rachats	-32 309,0408	-1 368 910,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	457 594,4182	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/12/2022
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	209 218,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			2 487 635,00
Instruments financiers à terme	FR0012599645	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	2 487 635,00
Total des titres du groupe			2 487 635,00

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	73 912,74	137 191,16
Total	73 912,74	137 191,16

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	73 912,74	137 191,16
Total	73 912,74	137 191,16

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-716 687,84	-253 044,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-716 687,84	-253 044,17

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-716 687,84	-253 044,17
Total	-716 687,84	-253 044,17

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	23 104 754,36	22 491 164,87	22 377 433,52	21 983 008,70	19 281 171,75
Nombre de titres	511 288,2436	497 225,8643	493 183,5626	489 903,4590	457 594,4182
Valeur liquidative unitaire	45,18	45,23	45,37	44,87	42,13
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,31	-0,59	-0,68	-0,51	-1,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,24	0,35	0,50	0,28	0,16

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	932 250	1 124 062,74	5,83
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	100 000	98 981,56	0,52
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	EUR	201 000	178 128,21	0,93
CMZB FRANCFORT 4.625% 21-03-28	EUR	200 000	197 989,62	1,02
DEUTSCHE BK 1.375% 03-09-26	EUR	100 000	91 555,09	0,47
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	100 000	101 001,11	0,52
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	100 000	95 784,23	0,49
GERMANY 1.0% 15-08-25	EUR	283 000	273 013,78	1,42
TOTAL ALLEMAGNE			2 160 516,34	11,20
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	100 000	92 849,53	0,48
TOTAL AUSTRALIE			92 849,53	0,48
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	155 000	144 360,97	0,75
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-04-25	EUR	41 000	38 471,94	0,20
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.2% 20-10-25	EUR	341 000	328 470,21	1,70
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	EUR	100 000	99 541,38	0,52
TOTAL AUTRICHE			610 844,50	3,17
BELGIQUE				
BELGIQUE 0.8% 22-06-25	EUR	206 600	198 198,40	1,03
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-27	EUR	335 000	307 862,98	1,59
BGB 2.6 06/22/24	EUR	80 000	80 917,63	0,42
TOTAL BELGIQUE			586 979,01	3,04
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.1% 26-01-27	EUR	250 000	214 796,75	1,12
TOTAL CHILI			214 796,75	1,12
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	100 000	90 204,49	0,47
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	100 000	95 957,16	0,49
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	100 000	98 013,89	0,51
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	540 000	529 097,03	2,75
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	EUR	989 000	930 638,57	4,83
SPGB 2 3/4 10/31/24	EUR	160 000	160 254,71	0,83
TOTAL ESPAGNE			1 904 165,85	9,88
ETATS-UNIS				
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	100 000	94 176,03	0,49
PPG INDUSTRIES 2.75% 01-06-29	EUR	100 000	94 517,14	0,49
TOTAL ETATS-UNIS			188 693,17	0,98
FINLANDE				
FINL GOVE BON 0.5% 15-04-26	EUR	139 000	130 076,58	0,67
RFGB 0 09/15/24	EUR	100 000	95 531,00	0,50
TOTAL FINLANDE			225 607,58	1,17

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	100 000	100 641,77	0,52
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	100 000	80 319,44	0,42
DANONE 1.0% PERP	EUR	100 000	84 169,82	0,44
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	100 000	99 167,16	0,51
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	EUR	1 859 500	1 747 074,63	9,06
FRAN GOVE BON 0.25% 25-11-26	EUR	120 569	109 346,09	0,57
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	100 000	96 841,36	0,50
LAGARDERE 1.75% 07-10-27	EUR	100 000	93 199,42	0,48
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	1 263 000	1 288 450,32	6,68
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	100 000	88 323,60	0,46
SOCIETE GENERALE	EUR	100 000	87 789,09	0,46
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	100 000	95 965,70	0,49
TOTAL FRANCE			3 971 288,40	20,59
IRLANDE				
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	200 000	206 098,33	1,07
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	200 000	179 831,18	0,93
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	100 000	97 927,44	0,51
TOTAL IRLANDE			483 856,95	2,51
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	100 000	87 652,11	0,46
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	150 000	155 496,89	0,81
BUONI 3.75% 01/09/2024	EUR	250 000	255 338,83	1,32
ENI 2.625% PERP	EUR	100 000	93 340,08	0,48
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	1 370 000	1 282 937,25	6,65
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 30-01-24	EUR	713 000	690 191,13	3,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-11-24	EUR	1 352 000	1 312 160,22	6,81
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	150 000	153 294,51	0,80
TOTAL ITALIE			4 030 411,02	20,91
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	100 000	88 259,62	0,46
TOTAL LUXEMBOURG			88 259,62	0,46
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	100 000	99 124,68	0,51
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0.75% 08-03-25	EUR	100 000	94 419,49	0,49
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	100 000	84 143,99	0,43
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	100 000	88 402,75	0,46
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	90	82,96	-
NETH GOVE 0.5% 15-07-26	EUR	138 000	128 328,43	0,67
ROYA DES PAYS 0.25% 15-07-25	EUR	277 000	261 077,51	1,35
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	100 000	86 661,74	0,45
TOTAL PAYS-BAS			842 241,55	4,36
PORTUGAL				
PORT OBRI DO 2.875% 21-07-26	EUR	72 000	72 924,14	0,38
PORTUGAL 4.95% 25/10/23	EUR	185 000	190 065,88	0,99
TOTAL PORTUGAL			262 990,02	1,37

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAINT-MARIN				
SAN MARINO GOVERNMENT BOND 3.25% 24-02-24	EUR	100 000	101 146,49	0,53
TOTAL SAINT-MARIN			101 146,49	0,53
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	100 000	92 981,68	0,48
TOTAL SUEDE			92 981,68	0,48
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	300 000	256 885,19	1,33
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	300 000	291 067,62	1,51
TOTAL SUISSE			547 952,81	2,84
VENEZUELA				
CORP ANDINA 1.625% 03-06-25	EUR	200 000	191 031,48	0,99
TOTAL VENEZUELA			191 031,48	0,99
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 596 612,75	86,08
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			16 596 612,75	86,08
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	EUR	250	2 487 635,00	12,90
TOTAL FRANCE			2 487 635,00	12,90
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 487 635,00	12,90
TOTAL Organismes de placement collectif			2 487 635,00	12,90
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-3	10 620,00	0,06
EURO SCHATZ 0323	EUR	22	-24 310,00	-0,13
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-3	24 470,00	0,12
SHORT EUR-BTP 0323	EUR	-23	39 100,00	0,21
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			49 880,00	0,26
TOTAL Engagements à terme fermes			49 880,00	0,26
TOTAL Instrument financier à terme			49 880,00	0,26
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGAN	EUR	-49 880	-49 880,00	-0,26
TOTAL Appel de marge			-49 880,00	-0,26
Créances			74 115,41	0,38
Dettes			-39 457,18	-0,20
Comptes financiers			162 265,77	0,84
Actif net			19 281 171,75	100,00
<hr/>				
Part OBLIFONDS	EUR	457 594,4182	42,13	



Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OBLIFONDS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPE OBLIFONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OBLIFONDS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE